



L'histoire de corruption qui entoure le groupe Bourbon, spécialisé dans les services maritimes à l'industrie pétrolière, continue de faire des vagues.

Depuis lundi 13 mai, huit dirigeants et anciens dirigeants du groupe comparaissent à Marseille pour répondre à des accusations de corruption d'agents publics étrangers en Afrique, au Nigeria, en Guinée équatoriale et au Cameroun.

Selon les investigations, les dirigeants de Bourbon auraient versé près de 3 millions d'euros de pots-de-vin à des fonctionnaires africains pour se soustraire à l'impôt dans ces pays. Au Cameroun, le groupe avait même versé 100 millions de Fcfa à deux employés de la direction des impôts pour effacer une ardoise fiscale de 7,2 milliards Fcfa.

Face à ces faits, le gouvernement camerounais a décidé de se constituer partie civile dans cette affaire. L'avocat Prosper Abega a été désigné pour défendre les intérêts du Cameroun et poursuivre les responsables de la société.

Le 22 mai 2024, le procureur de la République a requis des peines de prison ferme contre des responsables de la société. Il est maintenant attendu que le tribunal rendra son verdict et que la vérité sur les pratiques financières du groupe Bourbon sera révélée.